



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



06108944

TRIBUNAL DE COMMERCE - MONS
REGISTRE DES PERSONNES MORALES

27 JUIN 2006

N°

Greffé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/07/2006 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination . TRANSPORTS HANNEUSE

Forme juridique . Société anonyme

Siège Rue de la roche, 24 à 7061 Thieusies

N° d'entreprise 0429622797

Objet de l'acte : Renomination d'administrateurs

Les actionnaires de la SA Transports Hanneuse ont participé à l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2006.

L'assemblée générale décide de nommer en tant qu'administrateurs .

GOFIBEL SA ayant son siège social Boulevard d'Ypres, 39 à 1000 Bruxelles

Son mandat sera gratuit.

Son mandat commence ce jour et expirera lors de l'assemblée générale de 2012.

Est nommé en tant que représentant permanent de la société Gofibel Monsieur Gobert Hubert.

Monsieur GOBERT Hubert domicilié rue de sirieu 260 à 7061 Thieusies.

Son mandat sera gratuit

Son mandat commence ce jour et expirera lors de l'assemblée générale de 2012.

Monsieur GOBERT Ronald domicilié rue grande, 75 Boite 1 à 7330 Saint-Ghislain

Son mandat sera gratuit.

Son mandat commence ce jour et expirera lors de l'assemblée générale de 2012.

Tout administrateur aura le pouvoir de représenter la société en agissant conjointement avec un autre administrateur

Les administrateurs, ci-dessus nommés, réunis en conseil d'administration appellent aux fonctions de :

Administrateurs délégués :

GOFIBEL SA

Son mandat sera rémunéré.

Son mandat commence ce jour et expirera lors de l'assemblée générale de 2012.

Gobert Hubert

Son mandat sera gratuit.

Son mandat commence ce jour et expirera lors de l'assemblée générale de 2012

Gobert Ronald

Son mandat sera gratuit

Son mandat commence ce jour et expirera lors de l'assemblée générale de 2012.

Tout administrateur délégué aura les pouvoirs de gestion journalière en agissant seul et de représentation en agissant seul.

Gobert H.